

L'OFFICE  
DE TOURISME  
DE VAL'EVRIEUX

# 8<sup>e</sup> ÉDITION MARATHON DE L'ARDÈCHE

2 SEPTEMBRE 2018

VALLÉE DE L'EVRIEUX  
SUR LA DOLCE VIA  
SOLO, RELAIS 2 OU 4  
CHALLENGE  
INTER-ENTREPRISES  
RANDONNÉE PÉDESTRE  
MARCHÉ NORDIQUE

20<sup>e</sup> MARATHORIAL :  
LE MARATHON DES TERRITORIAUX

[www.marathon-ardeche.org](http://www.marathon-ardeche.org)

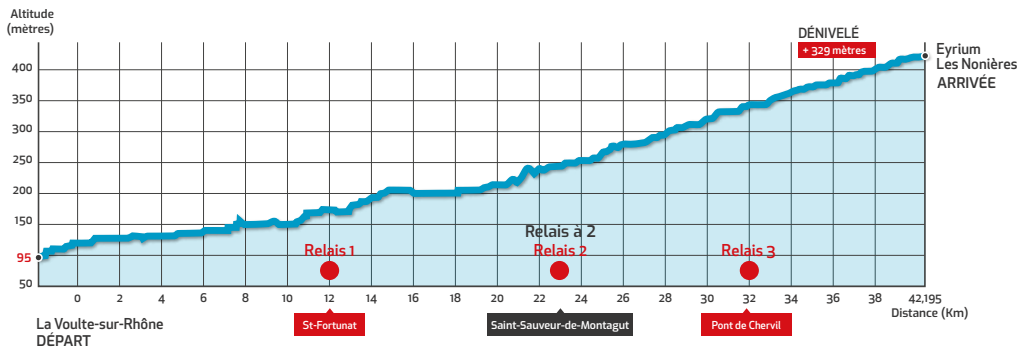
ARDÈCHE  
HAUTES VALLÉES

VAL'EVRIEUX  
communauté de communes

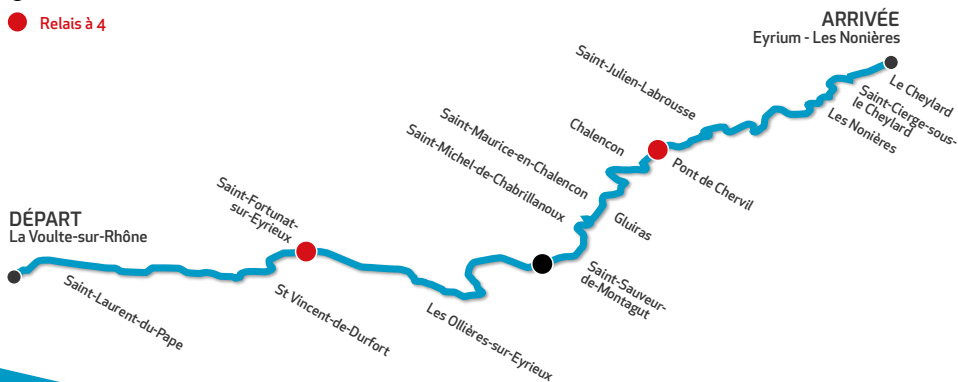
ardèche  
LE DÉPARTEMENT

La Région  
Auvergne-Rhône-Alpes

PRIVAS CENTRE ARDÈCHE  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



- Relais à 2
- Relais à 4



## INFOS PRATIQUES

**Sur la zone d'arrivée, accès à la base aquatique EYRIUM.**

Attention le dépôt des vêtements de rechange est obligatoire, pour tous les compétiteurs dans le véhicule situé près du départ, afin qu'ils puissent les récupérer à l'arrivée à la base aquatique EYRIUM.

Pour des raisons de sécurité le site d'arrivée à Eyrium est interdit aux véhicules, **l'accès se fera par navettes gratuites** au départ du magasin Super U - ZI La Palisse - Le Cheylard.

**Douches, WC, piscine, pique-nique sur place.**

Une navette pourra redescendre les coureurs jusqu'à La Voulte-sur-Rhône. Inscription obligatoire à 2 €.

**À noter : pas de navette sur les points relais.**

## INFOS TOURISME

### L'OFFICE DE TOURISME DE VAL'EYRIEUX

La Place – 07310 SAINT-MARTIN-DE-VALAMAS

04 75 64 80 97 – accueil@tourisme-valeyrieux.fr – www.tourisme-valeyrieux.fr

### PRIVAS CENTRE ADRÈCHE

3 Place Général de Gaulle – 07000 Privas

04 75 20 81 81 – accueil@ardeche-buissonniere.fr – www.ardeche-buissonniere.fr

## RETRAIT DES DOSSARDS POUR LE MARATHON

**> Le samedi 1<sup>er</sup> septembre de 14 h à 18 h**

Place Etienne Jargeat  
La Voulte-sur-Rhône

**> Le dimanche 2 septembre de 7 h à 8 h**

sur le lieu du départ

## DÉPART DE L'ÉPREUVE

**Le dimanche 2 septembre à 8 h 30**

Gymnase du collège  
des Trois Vallées  
La Voulte-sur-Rhône

**Café offert**

# BULLETIN D'INSCRIPTION INDIVIDUEL MARATHON

SOLO, RELAIS À 2 OU À 4

À RETOURNER AVANT LE 29 AOÛT 2018

à l'Office de Tourisme de Val'Eyrieux.  
La Place 07310 Saint-Martin-de-Valamas ou  
sur [www.marathon-ardeche.org](http://www.marathon-ardeche.org).  
Jusqu'au 31 août 2018.

**Inscription possible** le samedi 1<sup>er</sup> septembre de  
14 h à 18 h Place Étienne Jargeat, La Voultè-sur-Rhône.

Nom\* : ..... Prénom\* : .....

Sexe\* :  H /  F

Date de naissance\* : ..... / ..... / .....

Adresse\* : .....

Nom du club : .....

Code postal\* : ..... Ville\* : .....

Adresse mail\* : ..... N° de téléphone\* : .....

Nationalité\* : .....

## CATÉGORIES :

**Agent Territorial :**  OUI /  NON

**Challenge inter-entreprise :**  OUI /  NON

**Junior** (1999 et 2000/uniquement pour le duo et le relais à 4)

**Espoir** (1996 à 1998)  **Senior** (1979 à 1995)  **Cadet** (2001 et 2002/uniquement pour le relais à 4)

**Masters :**  **V1** (1978 à 1969)  **V2** (1968 à 1959)  **V3** (1958 à 1949)  **V4** (1948 à 1939)  **V5** (1938 et avant)

Licence FFA, autres licences acceptées (cf Art.3 – règlement page 4), certificat médical avec la mention « course à pieds en compétition » daté de moins d'un an à la date de la course (**photocopie à joindre obligatoirement**).

## FORMULES :

**Marathon 36 €** (46 € après le 30 août)

**Marathon relais à 2 : 24 € par équipier** (29 € après le 30 août)

Relais à mi-parcours, au km 23

**Marathon relais à 4 : 19 € par équipier** (23 € après le 30 août)

Relais au km 12, 23 et 32

**Marathon relais à 4 Challenge Inter-entreprises** (cf Art.3) **19 € par équipier** (23 € après le 30 août).

**Pour toutes les formules le prix comprend l'inscription, le repas et le gobelet souvenir pour chaque participant. Le marathon par équipe peut être mixte.**

## CHAQUE ÉQUIPIER(ÈRE) DOIT REMPLIR L'ENSEMBLE DU BULLETIN (1 bulletin par équipier).

**Marathon relais à 2** Nom de l'équipe : .....

Co-équipier 1 (23 km) : ..... Co-équipier 2 (19,195 km) : .....

**Marathon relais à 4** Nom de l'équipe ou de l'entreprise : .....

Co-équipier 1 (12 km) : ..... Co-équipier 2 (11 km) : .....

Co-équipier 3 (9,123 km) : ..... Co-équipier 4 (10,072 km) : .....

Inscription **marathon** : ..... €

Inscription **navette retour** (de la base aquatique Eyrium à La Voultè-sur-Rhône **2 €**) : ..... €

**Repas accompagnateur** (jusqu'au 29 août) : **12 € x** = ..... €

**TOTAL à régler :** ..... €

Chèque à l'ordre de : **L'Office de Tourisme de Val'Eyrieux**

Je m'engage à accepter l'intégralité du règlement au dos du bulletin

**À envoyer la copie de ma licence ou certificat médical avec la mention « course à pieds en compétition » daté de moins d'un an à la date de la course. L'inscription ne sera définitive que lorsque le dossier sera complet.**

Signature obligatoire

# RÈGLEMENT

• **Art. 1.** L'Office de Tourisme de Val'Eyrieux organise le dimanche 2 septembre 2018 le 8<sup>e</sup> Marathon de l'Ardeche – Vallée de l'Eyrieux, La Voulte-sur-Rhône / Les Nonières.

• **Art. 2.** Le parcours de 42,195 km – étalonné à l'aide de la méthode de la bicyclette calibrée – se déroule sur une ancienne voie ferrée reliant La Voulte-sur-Rhône, point de départ, à Eyrium/les Nonières, point d'arrivée.

• **Art. 3.** L'épreuve est ouverte :

**Pour le marathon :** aux licenciés et non licenciés espoirs, séniors et vétérans.

**Pour le relais à 2 :** aux licenciés et non licenciés à partir de la catégorie des juniors.

**Pour le relais à 4 :** aux licenciés et non licenciés à partir de la catégorie des cadets.

**Le relais à 4 dans le cadre du Challenge Inter-entreprises :** aux salariés d'entreprises privées ou associations, licenciés et non licenciés, pas de catégories d'âge.

**Licences acceptées** (photocopie obligatoire) :

Titulaire d'une licence : Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass J'aime courir délivré par la FFA en cours de validité.

Pour les licenciés d'une fédération agréée (hors UNSS et UGSEL) titulaires d'une licence délivrée pour la saison en cours faisant apparaître par tous moyens la mention « non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ».

Pour les titulaires d'une licence délivrée par la FFTri, la FCCO ou la FFPM pour la saison en cours.

Pour les non licenciés : fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition de moins d'un an à la date de l'épreuve.

Il est expressément rappelé que les coureurs participent à la compétition sous leur propre responsabilité.

• **Art. 4.** Les catégories d'âge donneront lieu à un classement séparé conformément au règlement FFA. Seront récompensés :

**Pour le marathon :** les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes.

**Pour le relais à 2 :** les 3 premières équipes homme, femme, et mixte.

**Pour le relais à 4 :** les 3 premières équipes homme, femme, et mixte.

**Pour le relais à 4 Challenge Inter-entreprises :** les 3 premières équipes hommes, femmes et mixtes.

**Pour les agents territoriaux :** un classement particulier récompensera les participants de la même façon que pour le marathon.

Pas de catégorie d'âge et de récompense **pour la randonnée.**

• **Art. 5.** Pour les marathoniens en solo, relais à 2 et à 4 le départ est fixé à 8 h 30, à La Voulte-sur-Rhône. Le rassemblement des concurrents aura lieu sur la ligne de départ à 8 h 15 : le temps limite imparti aux coureurs pour boucler l'épreuve est de 5h30. Au-delà de ce temps, la sécurité n'étant plus assurée sur le parcours, les concurrents seront mis hors course. Arrivée base aquatique Eyrium, les Nonières.

• **Art. 6.** Des postes de ravitaillement seront mis en place du départ à l'arrivée et installés tous les 5 km. Des postes d'eau seront placés réglementairement à ces emplacements, et sur les 15 derniers kilomètres du parcours Marathon tous les 2 km 500.

• **Art. 7.** Des postes de contrôle et de chronométrage seront installés à l'arrivée.

• **Art. 8.** En application de l'article 20 du Règlement de la C.N.C.H.S. , tout accompagnateur, notamment à bicyclette, rollers, à pieds et autres... est interdit, sous peine de disqualification.

• **Art. 9.** Une assistance médicale sera assurée, sur le parcours et à l'arrivée. Les services médicaux d'urgence seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à poursuivre l'épreuve.

• **Art. 10.** Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

• **Art. 11.** Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses.

• **Art. 12.** Pour le bon déroulement les inscriptions en ligne seront closes jeudi 30 août à minuit. Les engagements tardifs pourront toutefois être enregistrés le samedi 1<sup>er</sup> septembre à la Voulte-sur-Rhône, place Etienne Jargeat, de 14 h à 18 h.

• **Art. 13.** Les Marathoniens devront obligatoirement épingler leurs dossards avec une puce intégrée sur le devant de leur tee-shirt (épingles fournies). Pour les relayeurs, les coureurs devront se transmettre un bracelet pucé à chaque changement de co-équipier.

• **Art. 14.** Le retrait des dossards se fera le samedi 1<sup>er</sup> septembre entre 14 h et 18 h, place Etienne Jargeat à La-Voulte-sur-Rhône et le dimanche 2 septembre de 7 h à 8 h près de la ligne de départ.

• **Art. 15.** Le dossard est individuel, nominatif et non cessible (aucune réattribution).

• **Art. 16.** En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

• **Art. 17.** Droit d'image. « J'autorise expressément les organisateurs du Marathon La Voulte-sur-Rhône / Le Cheylard ainsi que leurs ayants-droit tels que partenaires et média, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation au Marathon La Voulte-sur-Rhône / Le Cheylard sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée », conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978.

• **Art. 18.** Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses sous peine de disqualification.

• **Art. 19.** L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de vol ou perte d'effets personnels qui surviendrait durant le week-end de la manifestation y compris les vestiaires.

• **Art. 20.** Un tee-shirt sera offert aux coureurs.



# BULLETIN D'INSCRIPTION INDIVIDUEL RANDONNÉE



**DÉNIVELLÉ**  
232 m



**DISTANCE**  
19.195 m



**DIFFICULTÉ**  
Moyenne

À RETOURNER AVANT LE 29 AOÛT 2018

à l'Office de Tourisme de Val'Eyrieux. La Place 07310 Saint-Martin-de-Valamas  
ou sur [www.marathon-ardeche.org](http://www.marathon-ardeche.org). **Jusqu'au 31 août 2018.**

**Inscription possible** le dimanche 2 septembre sur place à  
Saint-Sauveur de Montagut de 8 h à 9 h 30, limité à un total de 200 participants.

Nom\* : ..... Prénom\* : .....

Sexe\* :  H /  F Date de naissance\* : ..... / ..... / .....

Adresse\* : .....

Code postal\* : ..... Ville\* : .....

Adresse mail\* : ..... N° de téléphone\* : .....

Nationalité\* : .....

**Randonnée ou marche nordique : 8 € (gratuit pour les moins de 12 ans)**

**Inscription navette retour** (de la base aquatique Eyrium à Saint-Sauveur-de-Montagut) : **2 €**

**Total à régler : ..... €**

Le prix comprend l'inscription, les ravitaillements le long du parcours, le gobelet souvenir et le casse-croûte à l'arrivée pour chaque participant.

Chèque à l'ordre de : **L'Office de Tourisme de Val'Eyrieux.**

Je m'engage à respecter les consignes ci-dessous.

L'inscription ne sera définitive que lorsque le dossier sera complet.

Le départ est fixé entre 8h et 9h30 avant le collège de Saint-Sauveur-de-Montagut. Le temps limite imparti aux marcheurs est de 4h30. Au-delà, la sécurité n'est plus assurée sur le parcours.

Le dossard doit être fixé au départ sur le devant du tee-shirt et gardé tout le long du parcours jusqu'à l'arrivée sous l'arche gonflable de la base aquatique Eyrium. Il devra être présenté aux bénévoles du casse-croûte.

**Pour des raisons de sécurité, le site d'arrivée à Eyrium est interdit aux véhicules et l'accès se fera par navettes gratuites au départ du magasin Super U – ZI La Palisse au Cheylard.**

**Signature obligatoire :**

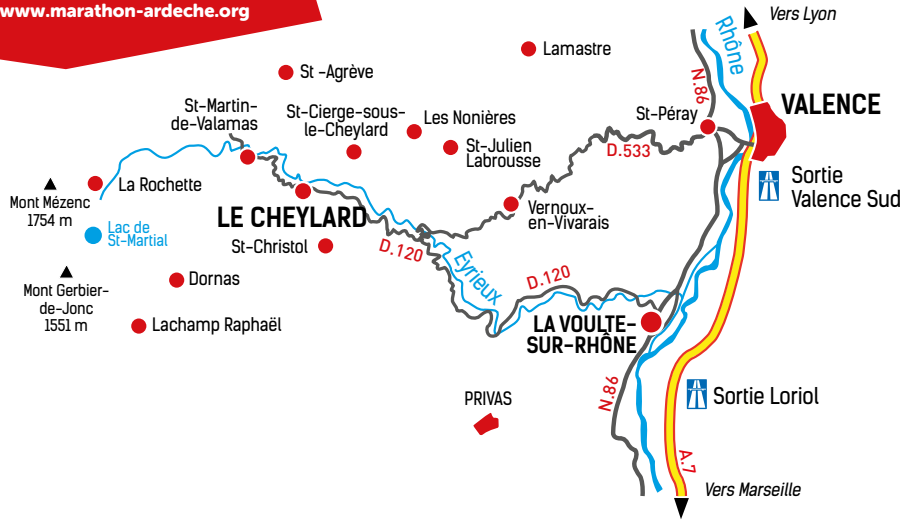
© Jérôme Génée



# ARdèche

HAUTES VALLÉES

La Place 07310  
SAINT-MARTIN-DE-VALAMAS  
04 75 64 80 97  
accueil@tourisme-valeyrieux.fr  
www.marathon-ardeche.org



**VALEYRIEUX**  
communauté de communes

**ardèche**  
LE DÉPARTEMENT

**PRIVAS CENTRE ARDÈCHE**  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

**BANQUE DELUBAC** BIC

**IRP**  
TOURISME

**SUPER U**  
Les Nouveaux commerçants

**CHOMARAT**  
MARCHÉ LOCAL DE VALS

**Ceyrieux**  
Depuis 1859

**ARCENS**

**Melvita**

**la Douce Via**

**la Vallée**

**la Gazette**

**VALS**

**INTERSPORT**